

7 bonnes raisons pour *medisuisse*

1. Expérimentée

Depuis 1948, *medisuisse* gère l'AVS ainsi que les autres assurances sociales pour le compte des médecins, dentistes, vétérinaires et chiropraticiens indépendants. La continuité et la qualité sont garanties grâce aux longues années d'expérience dont bénéficient de nombreux collaborateurs.

2. Orientée vers la clientèle

Plus de 18000 indépendants relevant d'une profession médicale et environ 4000 personnes morales du domaine médical sont affiliées à *medisuisse*. Les collaborateurs de *medisuisse* connaissent leurs particularités et leurs besoins, et sont à même d'y répondre de façon concrète.

medisuisse sait faire valoir les intérêts spécifiques de ses clients dans le cadre du processus législatif et d'autres circonstances.

3. Moderne

medisuisse met à la disposition de ses membres des moyens de communication et des outils modernes. Ainsi, un simple e-mail suffit pour la plupart des communications. Les employeurs peuvent aussi effectuer un certain nombre de décomptes et d'annonces au moyen de la plateforme Internet protégée *connect*.

Sur le site Internet www.medisuisse.ch, de nombreuses informations utiles, des formulaires en ligne et des outils de calcul sont à disposition en trois langues.

4. Coordonnée

Dans la plupart des cantons, il est également possible de toucher les allocations familiales par le biais de *medisuisse*. D'autres cotisations cantonales (par exemple, à des fonds de formation professionnelle) sont également décomptées au même endroit et sur la même facture.

medisuisse participe à l'administration de la Fondation de prévoyance pour le personnel des médecins et vétérinaires (PAT-LPP). Les clients communs reçoivent une facture unique et trouvent leurs interlocuteurs dans le même bâtiment („One-stop-shop“).

5. Soucieuse de la qualité

medisuisse a une gestion interne de la qualité et est donc impliquée dans un processus d'amélioration permanent. Les annonces et les demandes sont traitées rapidement et dans toutes les langues nationales. Le potentiel d'amélioration est toujours évalué par le biais des commentaires des clients.

6. Avantageuse

En raison d'une bonne structure de ses membres et d'une administration épurée, les contributions aux frais d'administration sont très basses. Actuellement, le taux de cotisation s'élève de manière uniforme à 0,35 % des cotisations AVS/AI/APG; il est donc nettement inférieur à celui que pratiquent la plupart des autres caisses de compensation.

7. Exclusive

Pour des raisons d'ordre légal, les membres de l'une des associations fondatrices (FMH, SSO, SVS, ChiroSuisse) doivent s'affilier à *medisuisse*; les représentants de ces associations forment l'organe suprême (Comité de direction de la caisse). Une raison parmi tant d'autres de s'affilier à l'association professionnelle.